

## L'organisation périphérique

- Les "Questure"
- Le service 113 et l'unité mobile
- La Police de Proximité
- Les "experts" de la police

### Les "Questure"

Dans chacun des 103 chefs-lieux de province se trouve une "Questura" qui assure le déroulement, la direction et l'organisation de toute l'activité de la Police nationale dans la Province. Des commissariats de sécurité publique agissent au niveau des villes et des centres à plus haute densité de population.

Les commissariats, qui relèvent directement de la "Questura" de leur province, ont des fonctions de contrôle, prévention et répression des infractions criminelles sur le territoire de leur ressort et s'occupent également du traitement des dossiers administratifs (demandes en obtention de l'autorisation de port d'armes, passeports, permis, régularisation d'étrangers).

### Le service 113 et l'unité mobile

Dans chaque "Questura" se trouve une salle opérationnelle en permanence, prête à répondre à tout moment aux demandes d'assistance adressées au numéro d'urgence 113 par les citoyens en difficulté.

### La Police de Proximité

Les "policiers de quartier" sont présents dans les 103 chefs-lieux de provinces, et veillent à la sécurité des quartiers et de la population. Ils disposent d'ordinateurs portables et de téléphones mobiles afin de répondre en temps réel aux demandes d'assistance des citoyens.

### Les "experts" de la police

Des bureaux de la police de la route, ferroviaire, des communications, des frontières et des unités spéciales agissent sur le territoire suivant leurs compétences spécifiques.

17/11/2007